Isabelle Brouard-Arends

PRÉSENTATION

> « Si j'osais faire quelque prière à ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, ce serait de bien vouloir le lire tout entier avant que d'en disposer et même avant que d'en parler à personne ; mais très sûr d'avance que cette grace ne me sera pas accordée, je me tais et remets tout à la providence [1]. »

La *providence* : cet appel à une autre instance que celle des hommes exprime et le constat prévisible de l'échec et l'espoir d'un recours possible. La position stratégique, par ailleurs, que représente le préambule, interroge la signification de l'œuvre. Évoque-t-il déjà la clôture du texte, son achèvement ? Est-ce une invitation pour les lecteurs à considérer qu'il est inutile d'ouvrir le livre ou la sollicitation pressante d'un auteur conscient de ses pouvoirs et de ses limites ? Comment comprendre cette parole paradoxale exprimée précisément, en ce lieu ?

Les lectures présentées dans cet ouvrage s'emploient à résoudre l'énigme de ce préambule. Elles s'orientent dans trois directions principales dont les trajectoires, souvent, se rencontrent. La première, parce qu'elle est récurrente, est relative à l'interprétation d'une œuvre considérée comme étrange voire monstrueuse. Les propositions interprétatives, ici faites, résolvent, d'une manière assez définitive, l'exclusion et de l'homme et de cette œuvre en particulier, dont le statut a autorisé par effet de contamination, le rejet de l'œuvre entière. À la radicalisation des points de vue se substitue une compréhension de l'œuvre qui, outre qu'elle est un déni du constat de la folie, propose même de la considérer comme un pivot de compréhension, une clef herméneutique pour l'intégralité du corpus rousseauiste.

1. Préambule, *Rousseau juge de Jean-Jacques. Les Dialogues*, Gallimard, La Pléiade, 1959, t. I, p. 659.

La deuxième grande orientation de lecture du texte se construit sur un questionnement : *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* répond-il aux critères définitoires d'une œuvre autobiographique ? Comment la situer entre les *Confessions* et les *Rêveries* ? Doit-elle conserver sa place de position médiane ? Position souvent considérée comme réductrice parce qu'elle institue les *Dialogues* dans une situation de dépendance peu satisfaisante. Il s'avère nécessaire d'opérer un ajustement à ce qui sert de critère premier à la définition d'un ouvrage autobiographique : « Le sujet de l'autobiographie, c'est le nom propre [2]. » Face à cette assertion, la classification des *Dialogues* au rang des œuvres autobiographiques mérite quelque examen qui doit résoudre, en premier lieu, la question de l'identité, question qui parcourt le texte et qui est posée dès le départ sur le mode de la partition.

La troisième orientation se situe dans la relation auteur-lecteur dont nous savons que Jean-Jacques Rousseau, en d'autres textes [3], a posé les conditions d'une « coopération interprétative ». Admettons cependant que la notion de coopération doit plutôt être comprise comme une leçon d'interprétation donnée par l'auteur lui-même à son lecteur. Rousseau a toujours formé le souhait très puissant que ses livres soient utiles. C'était pour lui une justification essentielle à sa tâche d'écrivain. L'utilité revendiquée et affirmée justifie dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* comme dans ses autres textes la démarche qu'il entreprend. Elle dépasse la simple défense de ses intérêts particuliers.

Lectures, argumentaire et mode d'emploi

Jean-François Perrin propose, dans son travail « La disposition du propos dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* », une analyse méticuleuse, systématique de l'argumentaire de l'ouvrage, il tisse des « canevas, constituant un index de circulation rapide ». Étude précieuse qu'il faut lire l'ouvrage en main en suivant l'orientation proposée par ce texte qui prend la forme d'un mémoire judiciaire. Rousseau est connu pour ses qualités de polémiste, elles se révèlent dans le choix qui est fait du dialogue, forme la plus adaptée à une argumentation en pour ou contre. Chaque entretien organise l'échange en proposant un ajustement du champ discursif, afin de s'accorder en un premier temps à partir d'un terrain initial de discorde. Ce faisant, il accomplit une opération délicate, se soustraire à une défense *pro domo*, ôter le caractère affectif du plaidoyer pour choisir le mode du raisonnement, afin d'inscrire le procès de soi contre un autre dans la fiction. La tâche est paradoxale. Jean-François Perrin met en évidence, à partir de cette rhétorique judiciaire, les enjeux des *Dialogues* : Rousseau en appelle à un procès public, réfutant toute accusation

2. Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 33.
3. Voir en particulier son *Entretien sur les romans entre l'éditeur et un homme de lettres*, 1761, qui fait suite à la parution de *La Nouvelle Héloïse*.

sans proposition de défense, sans recourir à la présomption d'innocence. L'assise de la société en est sapée, les règles du droit naturel sont bafouées. C'est à partir de cette requête initiale que se développent les réflexions des protagonistes.

Les derniers propos de notre auteur mettent en évidence, comme d'autres contributeurs de l'ouvrage, le statut particulier de ce texte : figure métamorphique, organisme capable d'autogénération, les *Dialogues* auraient comme fonction d'assurer la transmission de l'intégralité de l'œuvre rousseauiste, d'ouvrir à la postérité, sans prisme déformant, la pensée de Jean-Jacques Rousseau. Cet appel au futur des lectures et des lecteurs explique la thématisation de la lecture qui parcourt le texte. Elle participe d'une mise en scène construite par un auteur soucieux de parvenir à un lecteur idéal. Démarche et proposition qui se retrouvent dans l'*Entretien sur les Romans*, de *La Nouvelle Héloïse* aux *Dialogues…* Une fois de plus, nous sommes amenés à faire le constat de l'interpénétration d'une œuvre à l'autre.

Michèle Crogiez Labarthe, dans son travail « *Post Tenebras Lux*. L'auteur et le lecteur de *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* », fait état du caractère étrange et apparemment inutile d'une œuvre qui a, longtemps, été mise hors champ littéraire, par le jugement hâtif porté sur ce texte, marqué, semble-t-il, par la folie de son auteur. Comme d'autres contributeurs de cet ouvrage, elle affirme que le dédoublement de la personne obéit à un choix rhétorique et n'est aucunement la trace d'une attitude schizophrénique. Elle développe, ensuite, l'essentiel de son analyse sur les rapports auteur-lecteur que J.-J. Rousseau souhaite construire avec son lecteur. Ces rapports sont la clef de la réussite éventuelle de son entreprise. Il est convaincu de l'importance à « enseigner à lire autrement » car les *Dialogues* n'ont pas pour fonction de parler de Rousseau mais de faire le relevé de toutes les erreurs de lecture qui ont été faites sur lui. En ce sens, les *Dialogues*, mise en scène d'une leçon d'interprétation, peuvent être définis comme une œuvre autobiographique, à condition d'y voir une peinture de soi sous forme de défense de l'écrivain. Cette posture n'est pas sans conséquence sur l'attitude qu'il attend de son lecteur, un lecteur prisonnier de l'exigence étouffante de l'auteur. La contrainte est forte : le dialogue simulé entre « Rousseau » et le « Français » est, en fait, dirigé au-dessus de leurs têtes respectives pour atteindre le sens moral, instance supérieure à la raison, de son véritable interlocuteur, le lecteur, un lecteur qui ne peut se dérober aux conclusions de l'enquête exhaustive qui a été menée. Les *Dialogues* sont un plaidoyer ultime en direction de ses contemporains. Si, cependant, la réhabilitation de l'homme et de l'œuvre n'est pas opérante dans le présent, la justice se manifestera grâce à la lucidité des « âges futurs ».

Rousseau juge de Jean-Jacques, une œuvre autobiographique ?

J. C. O'Neal que nous remercions de nous avoir autorisé à traduire son article, paru dans la *Bucknell Review* et traduit par Ourida Mostefai, « Rousseau et ses lecteurs : stratégies narratives dans ses œuvres autobiographiques », met en évidence, lui aussi, l'importance accordée à la lecture, moyen privilégié selon Rousseau, pour invalider des modes de perception erronés concernant sa personne. Les autres sont incapables de comprendre qui est « J.-J. », ils ont de lui une image abjecte qui n'est, en réalité que l'image inversée d'eux-mêmes. Notre auteur analyse la démarche mise en place par Rousseau, en particulier son insistance à utiliser l'écriture, une écriture de soi, pour contrecarrer les déformations d'une attitude égoïste, résultat de l'amour-propre limitant le champ de vision. Il est urgent d'achever pour les autres ce projet d'élucidation de ce qu'il est, tâche inaugurée dans les *Confessions.* Il importe d'établir la coïncidence la plus étroite entre ce qui est, ce qui est vu et ce qui est lu. Nous retrouvons là une thématique essentielle, celle d'une lecture réparatrice à condition qu'elle soit bien menée, ce à quoi s'emploient les *Dialogues*. Le discours de la fiction est plus vrai en ce sens qu'il est seul capable de restituer le véritable portrait de Jean-Jacques. Parce que ses œuvres sont des actes, elles sont plus que sa vie même capables d'instaurer un rapport transparent avec ce qu'il est. Elles sont vérité.

A. F. Garréta, dans son article « *Rousseau juge de Jean-Jacques* : individu, identité et référence du nom propre » initie le diagnostic de la folie porté à l'encontre de l'auteur des *Dialogues* à partir de la scission opérée entre une instance désignée par le nom « Rousseau » et une autre désignée par « J.-J. ». Sous cette dénomination se réfèrent deux entités distinctes, l'une le « J.-J. » de « Rousseau », l'autre le « J.-J. » du Français. Cette crise de l'unité qui marque la décomposition de l'identité du sujet donne prétexte ou raison à la disqualification philosophique et littéraire des *Dialogues*. Souvent la critique a vu une opposition entre les *Dialogues*, lieu de l'aliénation du sujet et les *Rêveries*, lieu de l'unité retrouvée. En fait, la certitude paranoïaque du complot existe toujours. Les *Dialogues*, dans leur radicalité, fondent la possibilité d'une énonciation autobiographique. Ils ont permis la solitude et la quiétude des promenades. La différence essentielle entre ces œuvres est dans la caducité de l'obsession, du nom et de l'identité telle qu'elle s'efface dans les *Rêveries*. A. F. Garréta pose, à nouveau, à partir de la référence au nom propre, la question de l'autobiographie. Les *Dialogues* tentent la reconstruction après-coup de ce qui conditionne l'opération essentielle de l'autobiographie : la référence au nom propre. La refondation exige un mouvement d'aliénation et de scission interne entre le « J.-J. » de Rousseau et le « J.-J. » du Français, avant

sa réunification au terme du troisième dialogue. Les *Dialogues* diagnostiquent une aberration et construisent la fiction qui doit y remédier. Le refus du Français de rencontrer « J.-J. » n'est pas, selon A. F. Garréta, la marque de l'échec de l'entreprise, au contraire. Il faut, de toute nécessité, que demeure la différence entre « Rousseau » et le Français. Il appartient, seul, à « Rousseau » d'être l'ultime témoin.

Du gouverneur au juge, Jean-Jacques, un homme sous surveillance

Le passage du gouvernement à la surveillance est le fil directeur de l'étude menée par Philip Stewart, « Le surveillant surveillé : *Émile* et les "gouverneurs" de Jean-Jacques ». Le surveillant surveillé, un Émile juge de Jean-Jacques : ce renversement des situations met en évidence des schémas rhétoriques directeurs qui jalonnent le discours rousseauiste, en une fonction rituelle à la nature obsessionnelle. Parmi ceux-ci, la ligue de surveillance qui assiège Rousseau dont la présence est antérieure à *Rousseau juge de Jean-Jacques* mais qui trouve dans ce texte particulier une force remarquable par l'emploi et l'accumulation de termes comme *observer*, *surveiller, veiller, observer, épier, guetter*, etc. Deux actions s'entremêlent en permanence, diffamer et empêcher. Elles interdisent tout accès au tribunal de l'opinion publique, c'est la raison pour laquelle Jean-Jacques Rousseau se doit de devenir son propre avocat pour détruire les « murs de ténèbres » dressés contre lui, lui donnant ainsi l'illusion de la liberté.

C'est à partir de la notion de contrôle que Ph. Stewart met en évidence l'analogie avec l'*Émile*. Utilisation des mêmes vocables, *épier, empêcher…* (remarque : le verbe guetter est inexistant dans l'*Émile*), confusion possible d'attribution du texte tant les phrases se ressemblent terme à terme. Les situations sont identiques, se répètent de l'*Émile* à *Rousseau juge de Jean-Jacques* : la surveillance du gouverneur est permanente, l'élève reste sous son regard vigilant comme Jean-Jacques ne peut échapper à l'observation de la ligue. Une différence essentielle manifeste cependant la frontière entre les deux textes : le précepteur éprouve de la sympathie à l'égard de son élève, l'observant étudie l'élève plus qu'il ne l'épie. Les ennemis de Jean-Jacques, quant à eux, l'espionnent. Ses surveillants sont une réplique malveillante du gouverneur. La proposition qui en découle met notre esprit en alerte : c'est parce qu'il a d'abord imaginé le rôle de contrôle, de surveillance du gouverneur dans l'*Émile* que Rousseau peut imaginer le complot dont il se croit l'objet. Jean-Jacques guetteur devient Jean-Jacques guetté.

Gérald Allard, dans son article « La pensée politique des *Dialogues* : le juste, l'injuste et le juge » (paru initialement dans les *Études Jean-Jacques Rousseau*, 1995, n° 7), considère la discussion imaginaire portant le titre

Rousseau juge de Jean-Jacques comme un livre politique car elle expose un cas limite dont la pensée politique doit rendre compte : « Jean-Jacques » est, en effet, un exemple du traitement parfaitement injuste d'un homme parfaitement juste. Première incohérence mise en avant dans les *Dialogues*, la deuxième n'est pas sans conséquence : il s'agirait d'admettre une volonté générale constituée d'une « génération de fourbes » dont l'unanimité serait organisée autour d'un projet en faveur du mal. Il n'y aurait dans toute une population pas un seul honnête homme, pas un seul juste ! La réponse se trouve dans la machination, le complot qui actionne des moyens subtils afin d'arriver à cette emprise de l'opinion publique. G. Allard met alors en évidence, comme d'autres auteurs en ce volume, l'importance que Rousseau accorde au jugement du cœur, il sera ultime et seul permettra de récuser l'iniquité du jugement général. « Rousseau » et le « Français » doivent examiner les faits. Commence alors un processus intellectuel complexe : pour se faire juge de « Jean-Jacques », il faut d'abord juger de « Jean-Jacques ». Cette tâche d'observer, de reconnaître, de comprendre, est la condition de la justice. À ce moment de l'observation, « Rousseau » met en évidence la bonté de « Jean-Jacques », bonté qui trouve son ancrage dans un monde idéal qui, par rétroaction, l'alimente et l'entretient. C'est le monde de l'amour de soi en opposition à celui de l'amour-propre, celui du complot. G. Allard développe cette analyse qui lui permet de revenir à cette affirmation des *Dialogues* comme œuvre politique. L'opinion publique qui mène le peuple consacre le parfait pervertissement de la volonté générale. La résolution passerait alors par la dénonciation publique pour rétablir « Jean-Jacques » dans la justice qui lui est due : refus du Français. Seule demeure l'amitié de deux justes : « Rousseau » et le « Français ». Faute de justice politique, le bonheur privé est une issue possible. Émerge de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, la figure d'un homme esseulé, porteuse de toute la vérité des traités rousseauistes. Pour notre auteur, dans *Rousseau juge de Jean-Jacques*, Rousseau se fait théoricien de la dissidence.

Études de réception

Ourida Mostefai interroge, dans son article, « Les infortunes de la célébrité : diffamation et défiguration dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* », la réception contemporaine des *Dialogues* par les contemporains de Rousseau. La filiation avec les *Confessions* est apparue à tous comme évidente : de l'échec de la lecture publique il en résulte la nécessaire explication que constituent les *Dialogues.* O. Mostefai précise le contexte paradoxal de la réception des œuvres. Condamné pour l'*Émile* et le *Contrat social*, il connaît dans le même moment un immense succès populaire pour son roman, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. La notoriété de Rousseau éclaire la montée en puissance de

l'homme de lettres au XVIIIe siècle et, conséquemment, la tutelle de l'opinion publique. Les œuvres autobiographiques veulent transformer et la réception d'une œuvre et la représentation d'un auteur, objets l'une et l'autre de défigurations. Des *Confessions* aux *Dialogues*, la différence essentielle réside dans la dramatisation polémique de la réception, elle a pour mérite de poser un principe fondamental de cohérence entre l'homme et l'œuvre. Comme d'autres contributeurs, O. Mostefai note l'importance de la leçon de lecture proposée : il faut suspendre son jugement, apprendre à lire pour sauvegarder une nécessaire liberté de conscience. Le lecteur, présent ou futur, comprendra alors que le mal n'est pas dans le texte mais qu'il lui est extérieur.

L'étude menée par A. F. Garréta, « Les *Dialogues* de Rousseau : paradoxes d'une réception critique », reprise et mise à jour d'un article paru dans la *Pensée libre* (Ottawa, 1995, n° 5), confronte les différentes interprétations qui ont été proposées des *Dialogues.* Confrontation utile car elle met en évidence certains aveuglements d'une critique qui ne voit dans les *Dialogues* que la confirmation de la pathologie de Rousseau. C'est le courant de l'école des évaluations pathologiques, florissante vers la fin du XIXe siècle, début XXe siècle. De l'indifférence, voire du rejet à la considération la plus extrême, ce texte peut être considéré comme déterminant pour l'interprétation de l'intégralité de l'œuvre. C'est en 1959 que paraît le premier volume des *Œuvres complètes* dans la Pléiade et que sont ainsi rétablis des passages que l'édition Moultou avait retranchés en 1782. Une édition séparée des *Dialogues* paraît en 1962 qui reprend le texte de la Pléiade. Elle est introduite par Foucault. Il faut attendre 1999 pour que soit proposée en poche, GF, une édition accessible, celle d'Erik Leborgne. En 1990, une traduction américaine, *Rousseau Judge of Jean-Jacques : Dialogues*, Hanover/Londres, University Press of England, propose de considérer comme premiers les *Dialogues*. La démarche est nouvelle, elle efface les années d'oubli, d'indifférence voire de mépris dans lesquelles ont été tenus les *Dialogues*. La partition du corpus, jusqu'à la Pléiade ordonné chronologiquement, établit une présentation thématique entre littérature, œuvres intimes et philosophie. Les avatars éditoriaux révèlent les indices des évolutions critiques dont le plus marquant est constitué par l'approche de Foucault. Ce texte devient la clef de voûte pour comprendre le système de J.-J. Rousseau. Il en constitue un mode d'emploi en position d'extériorité surplombante.

Les propositions formulées par les contributeurs de cet ouvrage ont le mérite de balayer les idées reçues, d'apprécier à sa juste valeur un texte encore méconnu ou, pire, mal connu. Nous espérons que ces « lectures » marqueront l'heureux passage à la postérité de *Rousseau juge de Jean-Jacques* !